

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
*Séance du mardi 27 février 2018***

Date de convocation	21 février 2018
Date d'affichage	21 février 2018

Membres en exercice	55
Membres présents ou représentés	44 (dont 6 pouvoirs)
Votants	44 (dont 6 pouvoirs)

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, le 27 février à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de Saint Maixent, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON, M. Gérard BURET (représentant M. Gérard CLEMENT), Mme Monique CAHU, M. Joël CIRON (représentant M. Michel MARY), M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Jean DUMUR, M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Patricia EDET, Mme Sylvie FAVRET (ayant reçu pouvoir de M. Claude DROUET), M. Michel FOREAU (représentant M. Michel DIVARET), M. Philippe GALLAND, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), Mme Sigrid GUEHO (représentant M. Dominique EDON), M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Josette JACOB), M. Xavier TERRIER (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Line LEDRU), M. Jean THOREAU, M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME, Mme Patricia VILLARMÉ.

Etaient excusés : M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT (représenté par M. Gérard BURET), M. Michel DIVARET (représenté par M. Michel FOREAU), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Daniel GUEDET), M. Claude DROUET (ayant donné pouvoir à Mme Sylvie FAVRET), M. Dominique EDON (représenté par Mme Sigrid GUEHO), M. André-Pierre GUITTET, Mme Josette JACOB (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), Mme Marie-Line LEDRU (ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), M. Michel MARY (représenté par M. Joël CIRON), Mme Camille MORIN-BURRE, M. Michel ROUAUD, M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), Mme Marie-Hélène TROUILLOT.

Secrétaire de séance : M. Éric BARBIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

CENTRE CULTUREL DE LA LAVERIE / ACTIVITÉS ARTISTIQUES : DEMANDE DE SUBVENTION DETR DANS LE CADRE D'UN PROJET DE RÉHABILITATION DE BÂTIMENTS

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Vu le rapport du Président présenté par Mme Patricia VILLARMÉ, Vice-présidente en charge de la Culture, promotion et transport,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la volonté de regrouper sur un même site les activités artistiques proposées par le Centre culturel de la Laverie et d'y adjoindre au besoin des activités complémentaires de musique, danse, théâtre et éveil corporel,

PREND ACTE que la Communauté de communes pourrait bénéficier dès 2018 d'un accord de financement DETR de 500 000 € pour tous travaux bâtimentaires liés à ces activités artistiques.

AUTORISE le Président à déposer un dossier de DETR pour la réhabilitation de l'école Marcel Pagnol en vue d'accueillir les activités de la Laverie et d'y adjoindre dans un deuxième temps des activités de musique, danse, théâtre et éveil corporel.

SOLLICITE l'octroi d'une subvention au taux maximal.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

AUTORISE le Président à arrêter le plan de financement prévisionnel des travaux en fonction du coût estimatif de ces derniers.

Adopté à la majorité

Voix pour : 39

Voix contre : 0

Abstention : 5

Fait et délibéré en séance publique
Le 27 février 2018

Pour extrait conforme
Le 27 février 2018

Le Président

M. Didier REVEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20180227-D_27_02_2018_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2018